



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-187

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LES MERIGNACAIS - TARIFICATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE, Sylvie DELUC à Thierry MILLET

ABSENTS : 4

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller municipal Délégué aux Mobilités douces et à la Logistique urbaine, rappelle à l'Assemblée que la Ville met en place un service de location longue durée de 300 vélos à assistance électrique (VAE) pour les méridionnais.

Ce service a fait l'objet d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre nommé « acquisition de vélos électriques et services associés » dont les lots ont été attribués d'une part à la société Arcade Cycles associée à la société Velogik pour la fourniture des vélos et leur maintenance et d'autre part à l'association Léon à Vélo pour la mise en place du service de location.

Il convient désormais de valider les tarifs associés au service de location qui va être mis en place pour des durées de 3,6 ou 12 mois au printemps prochain.

Ces tarifs de location avec maintenance incluse seront inscrits dans un contrat individuel entre la Ville et chaque méridionnais locataire.

Ces tarifs ont été définis afin de permettre un équilibre annuel entre les recettes générées et les coûts du service externalisé, hors amortissement de l'investissement initial de la ville pour les VAE.

Selon les estimations cet équilibre sera atteint avec les tarifs mensuels TTC suivants :

vae standard (tarif normal)	20 €
vae cargo (tarif normal)	30 €
vae standard (tarif réduit)	10 €
vae cargo (tarif réduit)	15 €

Suite à des recherches comparatives réalisées auprès d'une trentaine de services équivalents en France, les tarifs proposés à Méridionnais seront 30 % inférieurs à la moyenne de ceux des autres collectivités.

Par ailleurs l'abonnement à ce nouveau service est éligible au dispositif obligatoire de prise en charge à 50 % des abonnements pour les trajets domicile-travail en transports en commun ou service location de vélo par les employeurs. Le reste à charge pour les méridionnais salariés serait donc faible soit 10 €/mois pour un vélo à assistance électrique standard.

Pour les critères d'accès au tarif réduit il est proposé de cibler les personnes ne pouvant pas bénéficier de l'aide employeur à savoir les étudiants et demandeurs d'emploi.

Etant donné la valeur des vélos, il est nécessaire de mettre en place une caution à hauteur de leur valeur (1500 € pour les VAE classiques et 4000 € pour les vélos cargo) et d'inciter les bénéficiaires à souscrire une assurance pour la garantie de tout ou partie de cette caution en cas de vol ou de dégradation.

Une assurance négociée sera proposée mais sans obligation pour le locataire qui pourra demander à son propre assureur de couvrir le risque. Cette offre représente un coût de 38 € pour 3 mois, 60 € sur 6 mois et 80 € sur 12 mois.

Il est par ailleurs proposé de garder une flotte d'une quinzaine de vélos en prêt gratuit pour les personnes dites en situation de « précarité mobilité » professionnelle et pour lesquelles le tarif réduit avec assurance du nouveau service de location reste inaccessible. Même en milieu urbain, des personnes éloignées de l'emploi ont parfois des difficultés à se réinsérer professionnellement du fait du manque d'offre de transport ou de manque de moyens pour prendre ces transports en commun même en bénéficiant des tarifs réduits.

L'identification de ces personnes sera effectuée par les acteurs de l'insertion partenaires de la ville et l'association Léon à vélo s'occupera de gérer gratuitement la mise à disposition de la flotte avec une formation de remise en selle éventuelle. Il est entendu que les bénéficiaires seront dispensés de caution, ces derniers étant de toute façon dans l'incapacité de payer cette dernière ou l'assurance qui la couvre.

Ce projet de nouveau service va dans le sens de la transition écologique, avec une dimension solidaire importante tout en limitant l'impact sur les dépenses de fonctionnement de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-126 en date du 4 octobre 2021 autorisant la mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique et d'une flotte de vélos à assistance électrique pour les agents de la ville,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 30 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place le service de location de vélos électriques aux conditions énumérées ci-dessous :

- Tarifs mensuels TTC de location de VAE

vae standard (tarif normal)	20 €
vae cargo (tarif normal)	30 €
vae standard (tarif réduit)	10 €
vae cargo (tarif réduit)	15 €

- Caution
 - 1500 € pour les VAE classiques
 - 4000 € pour les vélos cargo
- Assurance facultative
 - 38 € pour 3 mois
 - 60 € sur 6 mois
 - 80 € sur 12 mois.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 13 décembre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 14 décembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.